

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020645 – MDE 23/011/02

Action complémentaire sur l'AU 35/01 (MDE 23/002/01 du 6 février 2001) et l'action complémentaire suivante (MDE 23/008/01 du 29 juillet 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

RISQUE D'EXÉCUTION ET DE TORTURE / CRAINTES D'ORDRE JURIDIQUE

ARABIE SAOUDITE William Sampson (h), ressortissant canadien
Alexander Mitchell (h), sujet britannique
Raf Schyvens (h), ressortissant belge, ainsi que d'autres personnes

Londres, le 27 septembre 2002

Selon des informations diffusées par la presse, les sentences capitales prononcées contre William Sampson et Alexander Mitchell pourraient avoir été soumises au roi pour qu'il les ratifie ou accorde sa grâce aux prisonniers. Il s'agit de l'étape ultime de la procédure d'appel du système judiciaire saoudien qui fonctionne dans le plus grand secret. Amnesty International craint que les deux prisonniers ne soient très prochainement exécutés.

Ces deux hommes étaient accusés d'être impliqués dans une série d'attentats à l'explosif qui ont eu lieu à Riyadh en novembre 2000 et ont provoqué la mort d'un homme et blessé de nombreuses personnes. Leurs « aveux », diffusés par la télévision saoudienne en février 2001 avant leur procès, auraient constitué le principal élément retenu contre eux pour les déclarer coupables et les condamner. Raf Schyvens et cinq autres personnes jugées dans le cadre du même procès auraient été condamnés à des peines d'emprisonnement.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par le sort de William Sampson et d'Alexander Mitchell qui risquent d'être exécutés incessamment, et appelez les autorités à commuer la sentence capitale prononcée contre eux ;
- exhortez les autorités à se conformer immédiatement aux Garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort, qui ont été adoptées par les Nations unies en 1984 ;
- efforcez-vous d'obtenir l'assurance que toutes les personnes détenues sont traitées avec humanité, et demandez instamment qu'elles soient autorisées sans délai à entrer en contact avec les membres de leur famille, à consulter des avocats, et à recevoir les soins éventuellement requis par leur état de santé.

APPELS À :

Chef de l'État (gardien des Lieux saints) :

His Majesty King Fahd bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud
Office of H.M. The King, Royal Court, Riyadh
Arabie saoudite

Télégrammes : King Fahd, Riyadh, Arabie saoudite

Formule d'appel : *Your Majesty*, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)

Ministre de l'Intérieur :

His Royal Highness
Prince Naif bin 'Abdul 'Aziz
Minister of the Interior, Ministry of the Interior
PO Box 2933, Airport Road, Riyadh 11134, Arabie saoudite

Fax : + 966 1 403 1185

Télégrammes : Interior Minister, Riyadh, Arabie saoudite

Formule d'appel : *Your Royal Highness*, / Votre Altesse royale,

Ministre de la Justice :

His Excellency Dr. 'Abdullah bin Muhammad bin Ibrahim Al-Sheikh
Minister of Justice, Ministry of Justice, University Street, Riyadh 11137, Arabie saoudite
Fax : + 966 1 401 1741

Télégrammes : Justice Minister, Riyadh, Arabie saoudite

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 8 NOVEMBRE 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DU SECRETARIAT INTERNATIONAL OU DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*